
SFDR

2025

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Juin 2026



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

BNP Paribas SA considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette publication consolide la publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BNP Paribas SA et ses succursales en Allemagne. Au sein de BNP Paribas S.A., la gestion sous mandat (GSM) est proposée par la ligne de métier BNP Paribas Wealth Management¹, qui comprend BNP Paribas BCEF² et au sein de la succursale allemande de BNP Paribas S.A., deux départements³ agissant sur des segments de clientèle différentes (BNP Paribas Wealth Management Germany).

Par souci de clarté, les activités de GSM au sein de BNP Paribas S.A. seront désignées dans le présent rapport sous le nom de ligne de métier BNP Paribas Wealth Management.

Cette publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Résumé

Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Régulation. Son objectif est d'évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelés PAI : Principal adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements faisant l'objet d'investissements financiers dans le cadre de l'activité de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management. Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation. Ils exigent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles se fondent (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

Une politique d'examen qualitatif des principales incidences négatives est déjà en place dans les activités de gestion sous mandat depuis 2022, comme expliqué ci-après dans la section « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ». En effet, l'analyse ESG des actifs financiers réalisées par BNP Paribas Asset Management repose sur des indicateurs provenant de fournisseurs de données externes, de recherche qualitative interne et d'institution internationales qui sont pour certains corrélés avec les principales incidences négatives (PAI).

L'impact de ces indicateurs et leur poids dans la notation finale de durabilité de l'actif varient selon la spécificité de la classe d'actifs, de l'émetteur, de la région ou du secteur concerné et sont décrits dans les méthodologies d'analyse ESG.

Il faut également noter que la gestion sous mandat, lorsqu'elle investit dans des fonds externes, en qui concerne la prise en compte des PAI dépend : (i) des choix de gestion

¹ À l'exception des mandats de gestion gérés par l'activité Corporate, représentant 0,043% des actifs sous gestion en 2025 (moyenne des quatre trimestres).

² Banque Commerciale en France : Banque Privée en France et activité Corporate. L'actif Corporate de BCEF incluait également une activité de gestion sous mandat entre 2023 et le troisième trimestre 2025 mais tous les mandats ont été clôturés au troisième trimestre 2025.

³ Wealth Management Allemagne et Private Banking Allemagne

des gestionnaires d'actifs externes, connus a posteriori et (ii) du choix des fournisseurs de données sur lesquels ils se basent, leurs données être sensiblement différentes de celles des fournisseurs de données de BNP Paribas Asset Management. En effet, des divergences importantes ont été relevées d'un fournisseur de données à l'autre en ce qui concerne les données quantitatives relatives à certains PAI.

Pour le rapport de 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Depuis 2023, pour assurer la cohérence au sein du Groupe, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'approche et la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, et donc d'utilise ses fournisseurs de données, bénéficiant de sa due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les fournisseurs offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section sources de données ci-dessous.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS						
INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2024 ⁴	INCIDENCES 2025 ⁵	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Émissions de gaz à effet de serre (GES) ⁶	Émissions de GES de niveau 1 (tonnes de CO2)	221 140	246 428	Taux de couverture des émetteurs ⁷ concernant les Scope 1 & 2 : 94 % Concernant les niveaux 1 & 2, bien que la publication des émissions de GES se soit améliorée depuis le début du travail de BNP Paribas Asset Management sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.	Concernant la sélection d'actions et d'obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management applique les positions et politiques sectorielles du groupe BNP Paribas.
		Émissions de GES de niveau 2 (tonnes de CO2)	64 242	63 958		Elles incluent une politique sur le pétrole et le gaz comprenant notamment des critères relatifs au pétrole et au gaz non conventionnels ⁸ . Cette politique a été renforcée en 2023, excluant les émetteurs

⁴ PAI fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

⁵ PAI fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

⁶ Selon les niveaux 1,2 et 3, la différence observée entre les taux de couverture et d'éligibilité tend à sous-estimer la valeur absolue du PAI. Afin d'éviter une sous-estimation et fournir une évaluation plus complète, une valeur du PAI a été calculée, en étendant au périmètre des émetteurs éligibles sans données disponibles, le montant moyen observé sur le reste des émetteurs éligibles, c'est-à-dire qu'un prorata est réalisé en fonction des émetteurs éligibles présentant déjà des valeurs sur les niveaux 1,2 et 3.

⁷ Le taux de couverture des émetteurs est calculé en divisant le taux de couverture par le taux éligible. Le taux d'éligibilité pour un PAI spécifiques le pourcentage d'actifs éligibles, c'est-à-dire des catégories d'actifs susceptibles d'avoir une valeur renseignée. Le taux de couverture d'un PAI spécifique est le pourcentage d'actifs pour lesquels une valeur est renseignée.

⁸ Critères d'exclusion du pétrole et du gaz non conventionnels :

- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés impliquées dans des activités non conventionnelles de pétrole et de gaz, qui ne respectent pas les lois et réglementations locales en vigueur ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés dont l'activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part importante de leur chiffre d'affaires.
- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés de pétrole et de gaz non conventionnels qui ne respectent pas les principes suivants :

					<p>BNP Paribas Asset Management a donc décidé de compléter la publication des entreprises par des méthodes d'estimation, afin de mieux rapporter l'impact environnemental de BNP Paribas Wealth Management et de soutenir la réduction des émissions de carbone, en l'absence de données déclarées.</p> <p>L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 peut s'expliquer par l'augmentation des actifs sous gestion entre 2024 et 2025.</p>	<p>ne respectant pas un certain nombre de critères⁹. Au niveau de BNP Paribas Wealth Management, l'application des positions et politiques sectorielles du Groupe se fait via l'application de la Responsible Business Conduct (RBC) Policy de BNP Paribas Asset Management. Cette dernière est en lien avec les positions et politiques sectorielles du Groupe et couvre un nombre plus important d'émetteurs.</p> <p>La RBC est appliquée en tant que filtre négatif à l'univers d'investissable de BNP Paribas Wealth Management. BNP Paribas Wealth Management sélectionne ensuite les produits à recommander au sein de cet univers réduit¹⁰ sur la base de critères financiers et extra-financiers.</p> <p>Pour éclairer ses choix de sélection, du point de vue extra-financier, BNP Paribas prend en compte les informations réglementaires</p>
		Émissions de GES de niveau 3 (tonnes de CO2)	4 367 047	3 910 104	<p>Taux de couverture des émetteurs concernant le Scope 3 : 76 %</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNP Paribas Asset Management a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations et lorsqu'elles le font, les données sont généralement peu</p>	

- Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et de l'ONU.
- Les entreprises ne doivent pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et communiquer leurs résultats en matière de préservation de la santé et de la sécurité au niveau de l'entreprise.
- Les entreprises doivent communiquer ou fournir des informations sur leurs performances en matière d'utilisation de l'eau, de production de déchets, de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de stratégie de remise en état des terres.
- Les sociétés exclues ne font pas partie de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management.

⁹ Critères :

- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés d'énergie qui tirent 10 % ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, contre un seuil antérieur de 30 %
- Le groupe BNP Paribas exclut désormais les sociétés du secteur de l'énergie qui réalisent 10 % ou plus de leurs activités d'exploration et de production dans la région arctique
- Le groupe BNP Paribas exclut désormais les groupes énergétiques disposant de réserves pétrolières et gazières en Amazonie ainsi que ceux qui y développent activement des infrastructures liées
- Les entreprises qui ne satisfont pas aux critères obligatoires sont exclues. Par exception, certaines d'entre elles peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, impliquant qu'elles ne sont admissibles à des investissements que si elles font l'objet d'un examen régulier, qu'elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.
- BNP Paribas Wealth Management propose à ses clients des produits (actions, obligations et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gérants externes à adopter les standards définis dans cette politique

¹⁰ L'univers recommandé regroupe les produits financiers sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management et recommandés à ses clients

				<p>comparables d'une entreprise à l'autre, car il y a une grande divergence entre les méthodologies applicables à chaque sous-catégorie d'émissions de Scope 3. BNP Paribas Asset Management se concentrait auparavant sur la déclaration des données de la plus haute qualité, l'entité a décidé d'augmenter la couverture de la donnée en la complétant grâce à l'utilisation d'estimations, une pratique courante sur le calcul des émissions des Scope 3. Concrètement, cela signifie qu'il y a eu un changement de fournisseur de données pour les données de Scope 3. Auparavant, BNP Paribas Asset Management utilisait CDP avant de changer en 2025 pour Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées.</p> <p>Ce changement de fournisseur de données explique la volatilité observée entre 2024 et 2025.</p> <p>Veillez également noter qu'en raison du changement de fournisseur pour les données de Scope 3, BNP Paribas Asset Management ne suppose plus que les valeurs manquantes soient à 0.</p>	<p>liées à MiFID ESG et les résultats de son évaluation propriétaire Trèfles (évaluation du niveau de responsabilité des instruments financier par classe d'actifs), lorsqu'applicables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les lignes directes, l'évaluation Trèfles prend en compte les scores ESG de BNP Paribas Asset Management pour les émetteurs. Les scores ESG tiennent compte des trajectoires de réduction carbone des émetteurs, tel que défini par l'Agence Internationale de l'Energie. ▪ Pour les fonds internes, BNP Paribas Wealth Management se fonde sur la trajectoire Net Zero à horizon 2050 de BNP Paribas Asset Management¹¹, concernant les émissions de ses portefeuilles. Les fonds de BNP Paribas Asset Management représentant une part significative des fonds distribués par BNP Paribas Wealth Management, ils contribuent à la
--	--	--	--	--	---

¹¹ Parmi les 10 engagements, les suivants auront un impact important sur les investissements :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 30 % d'ici 2025 et 50 % d'ici 2023 (par rapport à une référence de 2019)
- Aligner ses investissements sur l'objectif net zéro, avec une cible d'ici 2030 de 60 % d'investissements neutres, alignés ou en cours d'alignement sur le net zéro, et une cible de 100 % d'ici 2040.
- Sorti du charbon dans l'Union Européenne et l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040
- Les autres engagements concernent l'engagement des actionnaires et les opérations de BNP Paribas Wealth Management
- À noter que dans le cadre de cette méthodologie, les actifs sous gestion de BNP Paribas Wealth Management en 2023 sont répartis de la façon suivante :
- 5 % concernent des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone, 44 % concernent des émetteurs alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, 22 % concernent des émetteurs en cours d'alignement, 29 % des émetteurs non alignés.

				<p>La valeur « rebasée » de cet indicateur correspond à des valeurs pour lesquelles seuls les émetteurs/instruments disposant de données disponibles ont été pris en considération et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en compte. Cela signifie que les émissions moyennes de GES de Scope 3 disponibles ont été extrapolées à tous les actifs éligibles, malgré la très faible couverture et la confiance limitée associée à ces données. Ces émissions de GES de Scope 3 rebasée vise à fournir une valeur conservatrice.</p>	<p>réduction des émissions de gaz à effet de serre de ce dernier.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les fonds gérés par des gestionnaires d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management procède à une évaluation de ces gestionnaires d'actifs externes, à partir d'un questionnaire de due diligence comprenant des questions sur : leur politique d'investissement responsable ou politique d'intégration ESG, et leurs politiques sectorielles et d'exclusion, notamment celles contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. 	
		Émissions totales de GES (tonnes de CO2e)	650 136	4 235 758	<p>Taux de couverture des émetteurs : 76 %</p> <p>Le fournisseur de données utilisé pour le calcul du Scope 3 par BNP Paribas Asset Management a été modifié entre 2024 et 2025, de CDP à Trucost. Grâce à ce changement, il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées par les entreprises. En conséquence, la couverture effective des données a augmenté, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs.</p> <p>Ce changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative des émissions totales de GES entre 2024 et 2025.</p> <p>Veillez également noter qu'en raison du changement de fournisseur pour les</p>	

					données de Scope 3, ce chiffre a été "rebasé" pour l'exercice 2025. BNP Paribas Asset Management ne suppose plus que les valeurs manquantes sont à 0.
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tonnes de CO2e par million d'euros investi)	109	499	<p>Taux de couverture des émetteurs : 76 %</p> <p>Bien que la publication des émissions de GES se soit améliorée depuis le début du travail de BNP Paribas Asset Management sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>Pour les émissions de Scope 1 et 2, BNP Paribas Asset Management a donc décidé de compléter la publication des entreprises par des méthodes d'estimation, afin de mieux rapporter l'impact environnemental de BNP Paribas Wealth Management et de soutenir la réduction des émissions de carbone, en l'absence de données déclarées.</p> <p>BNP Paribas Asset Management se concentrait auparavant sur la déclaration des données de la plus haute qualité, l'entité a décidé d'augmenter la couverture de la donnée en la complétant grâce à l'utilisation d'estimations, une pratique courante sur le calcul des émissions des Scope 3. Concrètement, cela signifie qu'il y a eu un changement de fournisseur de données pour les</p>

					<p>données de Scope 3. Auparavant, BNP Paribas Asset Management utilisait CDP avant de changer en 2025 pour Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées.</p> <p>En conséquence, la couverture effective des données a augmenté, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs.</p> <p>Ce changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative des émissions totales de GES entre 2024 et 2025.</p> <p>Veillez également noter qu'en raison du changement de fournisseur pour les données de Scope 3, ce chiffre a été "rebasé" pour l'exercice 2025. BNP Paribas Asset Management ne suppose plus que les valeurs manquantes sont à 0.</p>	
	3. Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements	Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements (tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires)	145	1 013	<p>Taux de couverture des émetteurs : 75%</p> <p>Bien que la publication des émissions de GES se soit améliorée depuis le début du travail de BNP Paribas Asset Management sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>Pour les émissions de Scope 1 et 2, BNP Paribas Asset Management a donc décidé de compléter la publication des entreprises par des méthodes</p>	

				<p>d'estimation, afin de mieux rapporter l'impact environnemental de BNP Paribas Wealth Management et de soutenir la réduction des émissions de carbone, en l'absence de données déclarées.</p> <p>BNP Paribas Asset Management se concentrait auparavant sur la déclaration des données de la plus haute qualité, l'entité a décidé d'augmenter la couverture de la donnée en la complétant grâce à l'utilisation d'estimations, une pratique courante sur le calcul des émissions des Scope 3. Concrètement, cela signifie qu'il y a eu un changement de fournisseur de données pour les données de Scope 3. Auparavant, BNP Paribas Asset Management utilisait CDP avant de changer en 2025 pour Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées.</p> <p>En conséquence, la couverture effective des données a augmenté, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs.</p> <p>Ce changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative des émissions totales de GES entre 2024 et 2025.</p> <p>Veillez également noter qu'en raison du changement de fournisseur pour les données de Scope 3, ce chiffre a été "rebasé" pour l'exercice 2025. BNP Paribas Asset Management ne suppose</p>	
--	--	--	--	---	--

					plus que les valeurs manquantes sont à 0.	
	4. Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,55%	3,82%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 96 %</p> <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Les données sous-jacentes n'identifient pas les entreprises impliquées dans la « distribution de gaz » mais BNP Paribas Asset Management s'est engagée auprès du fournisseur de données afin d'évaluer la faisabilité de capturer cette activité dans un proche avenir.</p>	En 2025, BNP Paribas Wealth Management a mis à jour les méthodologies d'analyse de son Evaluation Trèfles. Avec la nouvelle méthodologie associée aux titres vifs, les actions et obligations du secteur pétrolier et gazier n'obtiennent pas plus de trois trèfles, sur un maximum de cinq trèfles. Pour les fonds, la méthodologie d'évaluation prend en compte les notes en trèfles des sous-jacents. A partir de 3 trèfles, plus la note en trèfles est élevée, plus la part de produits qui ne sont pas exposés au secteur pétro-gazier est élevée.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie	<p>5.1 – Consommation : 56 %</p> <p>5.2 – Production : 56 %</p>	<p>5.1 – Consommation : 51%</p> <p>5.2 – Production : 39 %</p>	<p>5.1 – Consommation Taux de couverture des émetteurs : 66 %</p> <p>5.2 – Production Taux de couverture des émetteurs : 2 %</p> <p>Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : la production et la consommation.</p>	<p>Ces indicateurs PAIs et/ou PAIs adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative trèfle utilisée dans la gestion sous mandat ¹² :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les actions, obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAIs sont intégrés dans la méthodologie d'évaluation ESG de BNP Paribas Asset Management.

¹² Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie			<p>L'indicateur de production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie (par exemple les services aux collectivités). L'indicateur de consommation est plus largement applicable à l'ensemble des secteurs.</p> <p>Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation.</p> <p>Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur les données déclarées et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les fonds externes, BNP Paribas Wealth Management évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses. <p>Avec l'amélioration progressive des données rapportées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement ces PAI dans son approche d'investissement responsable¹³.</p>
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total : 0,43 Secteur A : 0,02 Secteur B : 0,64 Secteur C : 0,30	Total : 0,45 Secteur A : 0,54 Secteur B : 0,86 Secteur C : 0,24	Taux de couverture des émetteurs : 36 % (total des données) Une évaluation exacte de ce PAI n'existe pas, car la répartition exacte de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique n'est fournie par aucun fournisseur de données.	

¹³ Définie comme l'ensemble des outils et process utilisés pour construire et monitorer l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, critères MiFID ESG, score ESG de BNP Paribas Asset Management et process de due diligence pour les fonds externes)

		<p>GWh par million d'euros de chiffre d'affaires</p> <p>A (agriculture, sylviculture et pêche)</p> <p>B (exploitation minière et carrières)</p> <p>C (fabrication)</p> <p>D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné)</p> <p>E (approvisionnement en eau, égouts, gestion des déchets et activités de remédiation)</p> <p>F (construction)</p> <p>G (commerce de gros et détail, réparation de véhicules automobiles et motocycles)</p> <p>H (transport et stockage)</p> <p>L (hébergement et activités et restauration)</p>	<p>Secteur D : 1,67</p> <p>Secteur E : 0,47</p> <p>Secteur F : 0,15</p> <p>Secteur G : 0,08</p> <p>Secteur H : 1,50</p> <p>Secteur L : 0,92</p>	<p>Secteur D : 2,91</p> <p>Secteur E : 2,20</p> <p>Secteur F : 0,14</p> <p>Secteur G : 0,10</p> <p>Secteur H : 1,95</p> <p>Secteur L : 0,53</p>	<p>Par conséquent, nous avons supposé qu'une entreprise appartient à sa NACE¹⁴ primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire. Par conséquent, il n'existe pas de répartition sectorielle de la consommation d'énergie par entreprise.</p>	
--	--	---	---	---	--	--

¹⁴ NACE : Nomenclature statistique des Activités Economiques au sein de l'Union Européenne

<p>Biodiversité</p>	<p>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p>	<p>Part des investissements affectués dans des sociétés ayant es sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones</p>	<p>4,89 %</p>	<p>3,34 %</p>	<p>Taux de couverture des émetteurs : 96 %</p> <p>Ce PAI n'est pas directement communiqué par les entreprises et l'évaluation s'appuie sur des recherches d'incidents pour identifier les activités ayant une incidence négative exercées par les entreprises qui peuvent ensuite s'adapter géographiquement aux zones sensibles telles que définies par le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que d'autres zones protégées visées par le règlement délégué.</p> <p>Cette approche comporte les limites suivantes :</p> <p>1) L'accès à la base de données « Key Biodiversity Area » (KBA) n'est pas public, ce qui réduit la possibilité d'établir une corrélation entre les différents lieux.</p> <p>2) Une évaluation des opérations situées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité nécessiterait une perspective spatiale qui, à l'heure actuelle, n'est pas disponible en raison du manque de bases de données au niveau des actifs. Par conséquent, la seule donnée</p>	<p>En 2021, le groupe BNP Paribas a décidé de renforcer ses engagements en matière de biodiversité. Sur la base des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le groupe BNP Paribas a publié une position publique pour mieux expliquer et structurer ses actions face aux cinq grands dangers¹⁵ qui menacent la biodiversité.</p> <p>Cet indicateur PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative trèfle utilisée pour la gestion sous mandat¹⁶ :</p> <p>Pour les actions et obligations et les fonds de BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management¹⁷. Cette méthodologie inclut des indicateurs liés à la nature qui reflètent des événements négatifs réels qui se sont produits tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés de la biodiversité, etc.</p> <p>La méthodologie de notation trèfle de BNP Paribas Wealth Management prend en compte la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Bien que ces données fournissent déjà des informations précieuses à ses équipes de gestion, BNP Paribas Asset Management a</p>
----------------------------	--	---	---------------	---------------	---	--

¹⁵ Modification de l'utilisation des terres et du milieu marin, exploitation directe de certains organismes, changement climatique, pollutions, espèces invasives

¹⁶ Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

¹⁷ Veuillez-vous reporter aux méthodologies d'analyses accessibles sur le site internet de BNP Paribas Asset Management : www.bnpparibas-am.com/en/sustainability/sustainability-documents/

La feuille de route Biodiversité de BNP Paribas Asset Management est également accessible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/1351022A-C646-4F2B-A414-E1C775433601>

					spatialement explicite que nous utilisons est fournie par la recherche d'incidents du fournisseur de données.	<p>aussi développé un indicateur d'impact sur la biodiversité pour les entreprises en capitalisant sur des données de Icerberg Data Lab afin de développer et de fournir des données sur la biodiversité adaptées aux besoins d'un investisseur mondial.</p> <p>Pour les fonds externes, BNP Paribas Wealth Management évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses.</p> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans son approche d'investissement responsable¹⁸.</p>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (tonne par million d'euros investi)	0,000	0,000	<p>Taux de couverture des émetteurs : 0,428 %</p> <p>La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante.</p> <p>Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait prendre en compte conformément à la réglementation. Pour ces raisons, BNP Paribas Asset Management a décidé d'utiliser une approche plus</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat¹⁹:</p> <p>Pour les actions, obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses.</p>

¹⁸ Définie comme l'ensemble des outils et process utilisés pour construire et monitorer l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, critères MiFID ESG, score ESG de BNP Paribas Asset Management et process de due diligence pour les fonds externes)

¹⁹ Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

					<p>conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphore).</p> <p>La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.</p>	<p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans son approche d'investissement responsable²⁰.</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,74	1,21	<p>Taux de couverture des émetteurs : 91 %</p> <p>Pour cette indicateur, notre fournisseur de données BNP Paribas Asset Management capture à la fois les déchets dangereux et radioactifs tels que rapportés par les entreprises.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat²¹:</p> <p>Pour les actions, obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management,</p>

²⁰ Définie comme l'ensemble des outils et process utilisés pour construire et monitorer l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, critères MiFID ESG, score ESG de BNP Paribas Asset Management et process de due diligence pour les fonds externes)

²¹ Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

					L'augmentation en termes de valeurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hausse des actifs sous gestion sur la période ainsi que par une hausse du taux de couverture en 2025, par rapport à 2024.	ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. Pour les fonds de gérants d'actifs externes , BNP Paribas évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses. Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans son approche d'investissement responsable ²² .
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part 'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,09 %	0,12 %	Taux de couverture des émetteurs : 94 % L'écart entre l'année N et l'année N-1 s'explique par les différentes méthodes utilisées par le précédent et l'actuel fournisseurs de données. Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison d'une évaluation différente de ce PAI. La plupart des fournisseurs s'appuient sur des analyses d'articles de presse et sur des modèles d'IA/NLP (Intelligence	L'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management ne couvre pas les émetteurs exclus par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite

²² Définie comme l'ensemble des outils et process utilisés pour construire et monitorer l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, critères MiFID ESG, score ESG de BNP Paribas Asset Management et process de due diligence pour les fonds externes)

				<p>artificielle / Traitement automatique du langage naturel) pour signaler d'éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés.</p> <p>BNP Paribas Asset Management utilise une approche qui se compose de plusieurs niveaux d'évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu'internes), de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales.</p> <p>L'évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p> <p>Cette approche fait partie intégrante de la Responsible Business Conduct Policy (RBC) de BNP Paribas Asset Management qui est appliquée à l'univers investissable en actions et en obligations de BNP Paribas Wealth Management, en tant que filtre négatif. La RBC s'applique aussi, par définition, aux fonds de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire) qui représentent une part significative de l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management.</p>	<p>responsable de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Pour les fonds et ETF, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les European ESG Templates (EET) publiés par les sociétés de gestion pour s'assurer que le PAI 10 est pris en compte. En cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management engage un dialogue avec les sociétés de gestion pouvant mener à un désinvestissement.</p>
--	--	--	--	---	--

					Les fonds externes sont eux analysés en lien avec les mêmes normes universelles par l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	29%	26 %	<p>Taux de couverture des émetteurs : 95 %</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI.</p> <p>Certains fournisseurs signalent un nombre très limité d'émetteurs comme non conformes au PAI, tandis que d'autres fournisseurs signalent presque tous les émetteurs comme non conformes. Les fournisseurs de données faisant état d'un pourcentage faible d'émetteurs non conformes se fondent généralement sur l'existence de procédure(s) couvrant au moins un principe du Pacte mondial des Nations Unies ou une directive de l'OCDE, et non sur des procédures couvrant l'ensemble des principes du Pacte et des directives de l'OCDE.</p> <p>Les données reportées pour ce PAI pourraient changer dans l'une ou l'autre direction, selon les futures clarifications qui pourraient être apportées par les régulateurs.</p>

					<p>Veillez noter que la présente évaluation de ce PAI est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations Unies et toutes les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p>	
	<p>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>0,39 %</p>	<p>0,79 %</p>	<p>Taux de couverture des émetteurs : 15 %</p> <p>La plupart des entreprises à travers le monde ne publient toujours pas ces informations.</p> <p>Certains fournisseurs s'efforcent de communiquer les chiffres déclarés par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données.</p> <p>D'autres augmentent la couverture de cet indicateur en s'appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l'empreinte mondiale de l'entreprise et son impact sur cet indicateur.</p> <p>BNP Paribas Asset Management a décidé de s'appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeur de substitution.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat.²³:</p> <p>Pour les actions, obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses.</p> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans son approche d'investissement responsable.²⁴.</p>

²³ Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

²⁴ Définie comme l'ensemble des outils et process utilisés pour construire et monitorer l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, critères MiFID ESG, score ESG de BNP Paribas Asset Management et process de due diligence pour les fonds externes)

					L'augmentation en termes de valeurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hausse des actifs sous gestion sur la période ainsi que par une hausse du taux de couverture (de 10% en 2024 à 15% en 2025).	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37 %	37 %	Taux de couverture des émetteurs : 92 % Les données sous-jacentes sont collectées directement des entreprises (par le fournisseur de données sélectionné par BNP Paribas Asset Management)	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 %	0,00 %	Taux de couverture des émetteurs : 96 % L'identification des entreprises impliquées dans les armes controversées a été réalisée en s'appuyant sur la recherche du fournisseur de données et identifiant des manifestations d'activité et d'implication dans les mines antipersonnel, les armes à fragmentation, les armes biologiques et chimiques.	<p>BNP Paribas Wealth Management applique la RBC de BNP Paribas Asset Management aux actions et obligations en tant que filtre négatif lors de la construction de son univers recommandé. La RBC s'applique aussi, par définition, aux fonds de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire).</p> <p>La RBC stipule que les sociétés impliquées dans la production ou la distribution d'armes exclues sont exclues.</p> <p>Pour les fonds et les ETF, l'exposition à des armes controversées fait partie de notre évaluation Trèfles : un fonds ou un ETF exposé au PAI 14 est plafonné à la note la plus basse, c'est-à-dire 1 trèfle sur 5. Il n'est donc pas éligible à un portefeuille responsable (les portefeuilles responsables sont constitués de produits notés 3 trèfles ou plus).</p>

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2024 ²⁵	INCIDENCES 2025 ²⁶	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Environment	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (tonnes de CO2 par million de PIB)	19	32	<p>Taux de couverture des émetteurs : 90 %</p> <p>Pour le scope 1&2, BNP Paribas Asset Management a décidé d'utiliser un ensemble de données qui combine les rapports au niveau des pays provenant de sources multiples avec des modèles d'estimation qui permettent de garantir que les données sont disponibles pour tous les pays sur une année donnée.</p> <p>Il a également été décidé d'inclure des estimations liées à l'utilisation des Terres, les Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), ce qui conduit globalement à des chiffres élevés.</p> <p>L'augmentation en termes de valeurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hausse des actifs sous gestion sur la période.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat ²⁷:</p> <p>Pour les actions, obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses.</p> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans son approche d'investissement responsable ²⁸.</p>
Social	16. Pays d'investissement	Nombre de pays d'investissement	En valeur relative :	En valeur relative :	Taux de couverture des émetteurs : 95 %	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents

²⁵ PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

²⁶ PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

²⁷ Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

²⁸ Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

	connaissant des violations de normes sociales	connaissant des violations de norms sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	4 % En valeur absolue : 5	5 % En valeur absolue : 6	<p>La définition de ce qui constitue une « violation sociale » telle que mentionnée dans le présent PAI n'est pas décrite de manière explicite dans le règlement. D'autres cadres tels que le label Towards Sustainability de Febelfin existent mais sont plus prescriptifs.</p> <p>L'identification des pays sujets à des violations sociales a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données de BNP Paribas Asset Management et l'identification des controverses pertinentes liées à des sujets sociaux. Les thèmes sociaux examinés sont les suivants : conflits civils, répressions des Etats, conflits transnationaux, crimes violents, droits du travail, discrimination.</p>	<p>ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat ²⁹.</p> <p>Pour les actions, obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses. Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans son approche d'investissement responsable ³⁰.</p>
--	--	--	------------------------------	------------------------------	---	---

²⁹ Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

³⁰ Définie comme l'ensemble des outils et process utilisés pour construire et monitorer l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, critères MiFID ESG, score ESG de BNP Paribas Asset Management et process de due diligence pour les fonds externes)

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2024 ³¹	INCIDENCES 2025 ³²	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers

³¹ PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

³² PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

Tableau 2

TABLEAU 2 : INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, SUPPLÉMENTAIRES

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS						
INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2023 ³³	INCIDENCES 2024 ³⁴	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS						
Emissions	4. Investissements Dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris	34 %	59 %	<p>Taux de couverture des émetteurs : 97 %</p> <p>La définition réglementaire de ce PAI soulève quelques questions sur la signification de « visant à s'aligner sur l'Accord de Paris » et « initiatives de réduction des émissions de carbone ». BNP Paribas Asset Management a adopté une approche conservatrice en ne considérant que les entreprises ayant des objectifs alignés sur l'Accord de Paris ($\leq 2^{\circ}\text{C}$)</p> <p>L'augmentation en termes de valeurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hausse des actifs sous gestion sur la période.</p>	<p>Travaux sont en cours pour renforcer la politique de BNP Paribas Wealth Management et mieux prendre en compte ce PAI (voir PAI obligatoires 1-4)-</p> <p>BNP Paribas Wealth Management travaille sur la production de fiches d'information ESG qui montreront la part des émetteurs au sein d'un fonds alignés sur l'Accord de Paris, sur la base d'une approche par transparence.</p> <p>Pour les émetteurs « entreprises », les desknotes ESG ont déjà été mises en place en 2025, montrant l'alignement des entreprises avec l'Accord de Paris, lorsque les données sont disponibles.</p>

³³ PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

³⁴ PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

Tableau 3

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2023 ³⁵	INCIDENCES 2024 ³⁶	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS						
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	3,3 %	2,9 %	<p>Taux de couverture des émetteurs : 95 %</p> <p>L'identification des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'Homme a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données de BNP Paribas Asset Management et de l'identification de preuves pertinentes.</p>	<p>L'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management ne couvre pas les émetteurs qui sont exclus par BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes du Conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés.</p> <p>Les critères relatifs à ces exclusions de BNP Paribas Asset Management sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management</p> <p>Pour les fonds et ETF, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les European ESG Templates (EET) publiés par les sociétés de gestion pour s'assurer que le PAI 10 est pris en compte. En cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management engage un dialogue avec les sociétés de gestion pouvant mener à un désinvestissement.</p>

³⁵ PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

³⁶ PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPAUX IMPACTS NEGATIFS SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas Wealth Management prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas Wealth Management prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions de gestion de portefeuille à travers l'approche décrite ci-après.

L'approche de BNP Paribas Wealth Management sur les principales incidences négatives repose sur un ensemble de sources et d'analyses extra-financières.

(1) LIGNES DIRECTES

a. Informations utilisées en tant que filtre négatif obligatoire pour construire l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management

En tant qu'entité du Groupe BNP Paribas, BNP Paribas Wealth Management applique les [positions et politiques sectorielles du Groupe](#). Elles définissent des critères ESG strictes pour encadrer le financement et l'investissement dans des domaines sensibles. Elles comprennent des critères obligatoires, d'évaluation et de bonnes pratiques de place lorsqu'existantes.

En particulier, concernant l'activité d'investissement, BNP Paribas Wealth Management applique les positions et politiques sectorielles du Groupe en appliquant la Responsible Business Conduct (RBC) de BNP Paribas Asset Management qui est en ligne avec les positions et politiques sectorielles du Groupe. En comparaison avec les positions et politiques du Groupe, la RBC couvre un nombre plus important d'émetteurs, en lien avec l'univers investissable de BNP Paribas Asset Management. La RBC de BNP Paribas Asset Management permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires. Elle favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies. La RBC de BNP Paribas Asset Management est aussi, par définition, appliquée aux produits manufacturés par BNP Paribas Asset Management.

Au niveau de BNP Paribas Wealth Management, la RBC est appliquée aux lignes directes de l'univers investissable de BNP Paribas Wealth Management en tant que filtre négatif. Sur la base de ce filtre, BNP Paribas Wealth Management sélectionne les produits de son univers recommandé en considérant d'autres critères extra-financiers, en plus des critères financiers.

b. Informations supplémentaires utilisées pour la sélection de produits ou en éclairage : les analyses ESG³⁷ de BNP Paribas Asset Management

L'évaluation ESG basée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :

- **Fournisseurs externes** : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG,
- **Recherche qualitative interne** : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs ;
- **Institutions internationales** : Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale, Agence Internationale de l'Energie, Organisation Mondiale de la Santé.

La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy ») comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.

L'approche prospective (« forward looking perspective ») ou les «3E» mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition Energétique, Ecosystèmes sains et Egalité et croissance inclusive.

Sur la base de l'ensemble des données du Groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux « préférences de durabilité » définies par la réglementation MIF³⁸ ;
- Noter les actions et les obligations selon sa méthodologie propriétaire de notation Trèfles qui évalue le niveau de responsabilité des instruments recommandés. Pour toutes les classes d'actifs, l'évaluation Trèfles donne lieu à une note comprise entre 1 à 5 Trèfles, 5 représentant la note la plus élevée. Chaque note en trèfles est associée à un certain nombre de critères qui doivent tous devant être remplis. Les premiers niveaux de l'échelle d'évaluation en trèfles se concentrent sur des critères visant à éviter les impacts négatifs sur la société ou l'environnement, tandis que les niveaux supérieurs se concentrent sur les impacts positifs potentiels. Pour les actions et obligations, l'analyse est exclusivement quantitative et basée sur les données de BNP Paribas Asset Management. Elle prend par exemple en compte le score ESG de l'émetteur.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10 en s'appuyant sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le Groupe BNP Paribas adhère, en particulier : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI numéro 10 est considéré et pris en compte par BNP Paribas Asset Management à travers sa Politique de Conduite Responsable des Entreprises qui évalue et exclut les sociétés en infraction avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14, en particulier l'exposition aux armes exclues. Les conventions sur les armes exclues prises en compte pour le PAI 14 sont les suivantes : Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres

³⁷ Analyses liées aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

³⁸ Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

(1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées sont exclues.

Plus d'informations sur la méthodologie de notation Trèfles sont disponibles sur [le site internet BNP Paribas Wealth Management](#).

(2) FONDS ET ETF³⁹

1. **Pour les fonds et les ETF, BNP Paribas Wealth Management applique la RBC de BNP Paribas Asset Management sur la base du principe de « best effort »** puisque les listes de restriction d'activité sont strictement confidentielles. Ceci ne s'applique pas aux fonds de BNP Paribas Asset Management et distribués par BNP Paribas Wealth Management comme, par définition, ils sont en ligne avec la RBC de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire).

2. **Analyse des sociétés de gestion, fonds d'investissement et ETF :**

BNP Paribas Wealth Management collecte les informations sur les sociétés de gestions via un questionnaire de due diligence qui leur est adressé et via BNP Paribas Asset Management. BNP Paribas Wealth Management utilise également les notations en trèfles des actions et des obligations qu'il a noté :

- **Fonds et ETF :** ils sont analysés à la fois quantitativement et qualitativement. La partie qualitative porte sur la responsabilité de la société de gestion ainsi que sur le reporting ESG du fonds ou de l'ETF, tandis que la partie quantitative se concentre sur la responsabilité des sous-jacents. Cette seconde partie considère les notes en trèfles des actions et obligations en portefeuille, sur la base d'une approche par transparisation. En cas de couverture insuffisante des données sous-jacentes, les fonds long-only sont notés uniquement selon une approche qualitative.

Fonds d'investissement alternatifs ouverts : ils sont analysés selon une approche qualitative prenant en compte un certain nombre de critères qui sont alignés avec les méthodologies d'évaluation des autres classes d'actifs.

BNP Paribas Wealth Management examine le pourcentage d'univers d'investissement disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables.

Ces due diligences permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds. BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG des produits financiers (format European ESG Template défini par Findatex), c'est-à-dire :

- Données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement) ;
- Données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le Règlement SFDR),
- Et données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

Une approche par transparisation permet également d'identifier la part effective des actifs alignés sur la taxonomie verte européenne, ainsi que la part d'investissement durable (« Sustainable Investments »), sur la base de données de BNP Paribas Asset Management. Ces deux informations sont utilisées dans l'évaluation Trèfles des fonds et des ETF. Cependant, pour l'adéquation des propositions d'investissement avec les préférences ESG des clients, seules

³⁹ Exchange-Traded Funds ou « tracker »

les informations réglementaires sont prises en compte.

Grâce à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des « préférences durables »⁴⁰ ;
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10 en s'appuyant sur plusieurs normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers européens de donnée ESG (EET) fournis par les sociétés de gestion d'actifs, afin de s'assurer que le PAI numéro 10 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer le risque et/ou minimiser l'exposition au PAI numéro 10.

Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14, en particulier : l'exposition aux armes controversées (mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques). Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers européens de donnée ESG (EET) fournis par les sociétés de gestion d'actifs afin de s'assurer que le PAI numéro 14 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte, l'instrument ne pourra pas obtenir plus de 1 trèfle (sur 5). En parallèle, BNP Paribas Wealth Management engage un dialogue avec la société de gestion pouvant mener à un désinvestissement.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas Wealth Management ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés et sur les produits financiers SFDR dits article 6⁴¹.

La date à laquelle l'organe de direction de l'acteur des marchés financiers a approuvé ces politiques : la politique de BNP Paribas Wealth Management en matière d'incidence négative sur le développement durable a été approuvée fin mars 2021 et est mise à jour régulièrement, en lien avec l'évolution de l'intégration des enjeux du développement durable par le groupe BNP Paribas et par BNP Paribas Wealth Management, des pratiques de Place.

Responsabilité de l'application de ces politiques

Le Sustainability Office de BNP Paribas Wealth Management est chargé de l'élaboration de l'évaluation Trèfles et de l'attribution de Trèfles aux instruments financiers de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Les équipes de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management sont responsables de la mise en œuvre de cette politique dans les portefeuilles.

Méthodologies pour sélectionner les PAI optionnels

Les PAI 4 et 9 optionnels sont liés aux PAI 1-4 et 10-11 obligatoires auxquels BNP Paribas Wealth Management porte une attention particulière. La sélection de ces PAI, identique à celle de BNP Paribas Asset Management, permet ainsi de maintenir une cohérence globale du cadre méthodologique d'évaluation ESG.

⁴⁰ Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

⁴¹ Concernant les ETF et les fonds externes

Marge d'erreur associée

Une marge d'erreur peut être générée par les éléments suivants :

- La couverture des émetteurs éligibles n'est pas totale ;
- Parmi les émetteurs visés, une partie des données a été estimée par les fournisseurs de données lorsque les données déclarées par les émetteurs n'étaient pas disponibles.

Sources des données

Le fournisseur de données pour le calcul des PAI est BNP Paribas Asset Management⁴².

L'analyse et les résultats de la recherche ESG de BNP Paribas Asset Management sont indépendants et reposent sur un large éventail de sources non limitées aux fournisseurs de données ESG, c'est-à-dire notamment les connaissances issues de la participation à divers forums et communautés d'investissement, des relations avec des établissements universitaires et des contributions de la société civile (une liste des initiatives auxquelles BNP Paribas Asset Management participe est disponible [à cette page](#)).

En ce qui concerne les fournisseurs de données de marché, BNP Paribas Asset Management les sélectionne selon un processus de due diligence en deux étapes.

- Son équipe de recherche quantitative commence par analyser les données des fournisseurs, ce qui inclut l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'un examen statistique des méthodes d'estimation, entre autres éléments.
- Parallèlement, le Sustainability Centre procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

L'équipe de données de BNP Paribas Asset Management supervise la gouvernance liée aux relations avec les fournisseurs et, dans le cadre de ce processus, effectue une revue annuelle de ses contrats.

Les fournisseurs de données de BNP Paribas Asset Management sont les suivants :

- Sustainalytics fournit des données brutes que BNP Paribas Asset Management utilise de manière sélective pour alimenter son modèle de notation ESG et le reporting PAI. BNP Paribas Asset Management utilise également ce fournisseur pour l'analyse préliminaire de l'UNGC, les controverses proposées et la recherche relative aux mesures de PAI.
- Trucost, CDP, Maplecroft, Bloomberg, TPI, SBTi et Climate Action 100 sont utilisés pour l'analyse du changement climatique et du risque physique. Bloomberg et Trucost fournissent également des données sur les émissions de carbone de niveau 1 et 2.
- CDP fournit également des données sous-jacentes pour certains PAI.
- CDP, Trucost, Forest 500, SPOTT et le Laboratoire de données d'Iceberg fournissent des mesures de la déforestation et de la biodiversité utilisées pour évaluer l'empreinte biodiversité des portefeuilles et actifs sous gestion.
- ISS, Glass Lewis et Proxinvest fournissent leur recherche en matière de gouvernance, qui alimente les méthodologies de notation ESG et certaines

⁴² Pour plus d'information concernant la sélection de fournisseurs par BNP Paribas Asset Management, veuillez consulter le dernier rapport [Sustainability de BNP Paribas Asset Management](#)

données liées aux PAI

- Beyond Ratings fournit les données et la recherche liées à la méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains.
- FactSet fournit les données financières et de valorisation des entreprises.
- Les courtiers y compris ceux spécialisés ESG fournissent des études de recherche et d'autres informations de marché.

Lorsque les informations ne sont pas facilement accessibles

Pour seulement quelques PAI, BNP Paribas Asset Management disposait déjà de données facilement accessibles grâce à ses recherches ESG existantes. Ils ont donc lancé en 2022 un projet de recherche et de sélection des données afin d'évaluer les solutions de données PAI provenant de différents prestataires.

Si le niveau de divulgation de certains PAI est très faible, BNP Paribas Asset Management a pris en compte les données estimées provenant des fournisseurs de données. Sa priorité a été de se fier uniquement aux données rapportées. Cependant, dans un nombre très limité de cas où la qualité des données était suffisante, elle s'est appuyée sur des estimations. Cela contribue à limiter la marge d'erreur des méthodologies utilisées.

De plus, BNP Paribas Asset Management a collaboré avec certains fournisseurs de données pour améliorer davantage la qualité des données de certains PAI.

Grâce à son processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à son activité de recherche ESG, BNP Paribas Asset Management s'efforce d'assurer le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAI. Les limitations liées aux données quantitatives sont détaillées dans la colonne « explication » du tableau ci-dessus.

POLITIQUES D'ENGAGEMENT

La stratégie d'engagement de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Wealth Management n'exerce aucune politique d'engagement dans le cadre de son activité de gestion sous mandat : chaque client exerce directement son droit de vote concernant les actions des sociétés détenues en portefeuille.

Concernant les fonds gérés par BNP Paribas Asset Management et sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management, la politique d'engagement est la suivante :

Depuis le 1er janvier 2026, et suite à la fusion de BNP Paribas Asset Management, AXA Investment Managers (AXA IM) et BNP Paribas Real Estate Investment Management (BNPP REIM), BNP Paribas Asser Management applique sa nouvelle [politique d'engagement](#) intégrée 2026 et sa [politique de vote](#) intégrée en 2026, s'appliquant aux portefeuilles d'investissement éligibles de l'ensemble de BNP Paribas Asset Management (y compris les portefeuilles hérités AXA IM et BNPP REIM). En tant qu'investisseur à long terme, elle considère la gestion responsable comme un devoir fiduciaire fondamental et un rôle clé pour offrir des rendements financiers durables à ses clients. BNP Paribas Asset Management combine le vote, l'engagement avec les émetteurs et le plaidoyer envers les gouvernements afin de contribuer à façonner des économies durables et équitables.

Promouvoir de bonnes normes de responsabilité auprès de tous types d'émetteurs et d'instrument est essentiel tant pour respecter ses responsabilités que pour protéger et renforcer les intérêts des clients. Elle s'engage à contribuer à une transition énergétique réussie, à la santé des écosystèmes et à une plus grande égalité dans la société,

ainsi qu'à faire progresser la performance des émetteurs en matière de gouvernance ainsi que sur les questions sociales et environnementales. Pour garantir que ses activités soient efficaces, cohérentes et soutiennent ses objectifs et devoirs fiduciaires, elles sont non seulement enracinées mais aussi codifiées dans son GSS, qui intègre son approche de l'engagement à travers les classes d'actifs, son cadre de plaidoyer public et sa politique de vote. Ces deux politiques seront et révisées chaque année et approuvées par son comité de gestion responsable, et sont publiées sur son site internet : <https://www.bnpparibas-am.com/en/what-we-do/sustainability-policies-reports/>

Concernant les fonds provenant de gérants de fonds externes, la politique d'engagement est l'un des critères d'évaluation de l'évaluation Trèfles.

À travers cette analyse, BNP Paribas Wealth Management évalue les politiques et l'exercice de vote et d'engagement des gérants de fonds externes au Groupe BNP Paribas sélectionnés dans l'offre de produits financiers recommandés à ses clients.

BNP Paribas Wealth Management collecte des informations en matière de développement durable auprès de tous les gestionnaires d'actifs et auprès de BNP Paribas Asset Management pour l'évaluation des sous-jacents (qui est prise en compte dans l'évaluation des fonds et des ETF).

En parallèle, BNP Paribas prend en compte les PAI 10 et 14 pour ses investissements dans les fonds et ETF classés Article 8 et 9 selon SFDR. Ainsi, il exige que les sociétés de gestions prennent en compte les mêmes PAI pour ces instruments recommandés. Cet engagement fait l'objet de contrôles réguliers de la part de BNP Paribas Wealth Management, sur la base des EET. En cas de non-conformité des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management engage un dialogue avec les sociétés de gestion pouvant mener à un désinvestissement.

REFERENCE AUX NORMES INTERNATIONALES

L'approche de BNP Paribas Wealth Management à l'égard des principales incidences négatives mentionnées ci-dessus s'appuie sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le Groupe BNP Paribas adhère, notamment :

- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI 10 est pris en compte par la politique RBC de BNP Paribas Asset Management qui évalue les entreprises afin de déterminer si elles sont exposées aux violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations unies. Cette analyse est intégrée dans l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management. Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas Wealth Management tient compte des exclusions décidées par BNP Paribas Asset Management. Concernant les fonds et ETF, en cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer les risques et/ou minimiser l'exposition à la violation du PAI 10.
- Les conventions controversées sur les armes exclues⁴³ sont prises en considération pour la prise en compte du PAI 14, à savoir la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008), le Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), la Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972) et la Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes exclues par les traités internationaux sont exclues de l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management. De plus, les méthodologies d'évaluation Trèfles associées aux fonds et aux ETF

⁴³ Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993)

incluent un critère lié au PAI 14. Les fonds et ETF ne peuvent pas obtenir plus de 1 trèfle sur 5 s'ils sont exposés à des armes controversées telles que définies ci-dessus.

COMPARAISON HISTORIQUE

BNP Paribas S.A. publie sa Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité depuis 2022.

Comme mentionné dans l'introduction du document, pour le reporting 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Toutes les informations sont disponibles dans le reporting publié en 2023.

En 2023, BNP Paribas Wealth Management a décidé de changer de fournisseur de données et d'utiliser ceux sélectionnés par BNP Paribas Asset Management afin d'assurer une cohérence au sein du Groupe. Cela permet aussi à BNP Paribas Wealth Management de bénéficier d'un processus de due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les prestataires offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section Source des données ci-dessus.

Dans le but d'assurer une comparabilité des données d'une année sur l'autre, les données relatives à l'exercice financier 2022 ont été recalculées par BNP Paribas Asset Management. Une comparabilité est donc possible sur les exercices financiers 2022, 2023 et 2024.

Nous observons une tendance stable pour la plupart des PAI, avec une augmentation de certaines valeurs, principalement en raison de l'augmentation des actifs sous gestion entre 2024 et 2025 et d'un changement de fournisseur de données visant à étendre la couverture des émissions de Scope 3. En effet, pour les PAI 1 (émissions totales de GES), PAI 2 et PAI 3, le changement de fournisseur de données de CDP à Trucost a influencé les valeurs. Il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées. En conséquence de ce changement, la couverture effective des données a augmenté, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs.

AVERTISSEMENT

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

Crédits photos : GettyImages